RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

17 NOV. 2025

Décision du
portant déclassement du domaine public de l'État d'un immeuble domanial sis 77, rue de la Croix Nivert à Paris

NOR : JUST2531895S

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2141-1 ;

Vu la décision portant déclaration d'inutilité pour le ministère de la justice en date du 31 janvier 2025 portant sur le bien sis 77, rue de la Croix Nivert à Paris 15e ;

Décide :

Article 1er

Est déclassé du domaine public de l'État, l'ensemble immobilier situé à Paris (XVe), 77 rue de la Croix Nivert, cadastré section BX n° 02, d'une contenance de 222 m².

Article 2

L'ensemble immobilier mentionné à l'article 1er est inscrit à l'inventaire physique de l'immobilier de l'Etat, sous le numéro Chorus 116023/168153.

Article 3

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 17 NOV. 2025

Pour le ministre et par délégation :
Le responsable de la politique et de la fonction immobilières,

Ph. MONNOT